

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 301 Formation générale 4			
Code	PESP3B01	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marie-Claire GILLARDIN (marie-claire.gillardin@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à développer la réflexivité des étudiants.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer : traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique.**
 - 1.1 Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres.
 - 1.3 Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe.
 - 1.4 Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche.
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité.**
 - 2.3 Faire des choix, spécialement dans des situations problématiques, et prendre des responsabilités.
 - 2.4 Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui guident son action.
 - 2.6 Faire preuve à la fois de discernement et de souplesse dans la confrontation aux normes et accompagner les personnes dans la construction d'un rapport responsable à ces normes
- Compétence 3 **Être un acteur institutionnel et social engagé.**
 - 3.4 Faire preuve d'indépendance et assumer son rôle social et politique.
- Compétence 4 **S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.**
 - 4.1 S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale,...) des réalités humaines auxquelles il a affaire.
 - 4.4 Accorder une attention régulière à l'analyse des pratiques.
- Compétence 5 **Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l' « ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles.**
 - 5.1 Être ouvert à la rencontre avec les autres dans une dynamique de créativité.
 - 5.2 Comprendre « ici et maintenant » les éléments d'une relation ou d'une situation singulière, tant d'une personne que d'un collectif.
 - 5.5 Laisser place aux personnes et à leur parole pour ouvrir avec elles le champ des possibles.
- Compétence 6 **Déployer son « savoir-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne.**

Acquis d'apprentissage visés

Au terme des différentes périodes de cours, les étudiants seront capables de :

- Maîtriser le contenu des notes de cours.
- Interroger leur représentation, leurs opinions.
- Distinguer les arguments des différents acteurs de la société et les classer en fonction des croyances et valeurs de notre société.
- Analyser les enjeux problématiques humains et sociétaux des différentes époques.
- Transférer les savoirs et savoir-faire acquis dans le cadre de sa profession.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PESP3B01·	Formation générale 4	30h / 3 C
-----------	----------------------	-----------

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Questions de philosophie, d'éthique et sciences religieuses	15 h
Formation socioculturelle et institutionnelle	15 h

Contenu

Pour la partie **Questions de philosophie, d'éthique et de sciences religieuses** :Clarification des concepts liés à la croyance, présentation des grandes religions et leur courant de pensée philosophique.

Pour la partie **Formation socioculturelle et institutionnelle** : découverte des racines de la culture occidentale (héritage greco-latin et judéo-chrétien), de l'identité culturelle occidentale, des apports de certaines cultures dans notre culture (culture arabe, italienne, américaine).

Pour les 2 parties : reconnaissance des problèmes de notre société liés à l'interculturalité.

Démarches d'apprentissage

Les cours alternent les informations théoriques, les recherches personnelles, les exercices liées à la réflexivité, les découvertes socioculturelles

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices/tests peuvent être réalisés dans le cadre du cours et évalués de manière formative.

Sources et références

L'utilisation d'ouvrages de référence, d'outils de recherche, de la bibliothèque ainsi qu'une curiosité intellectuelle font partie intégrante des cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours et documents divers

4. Modalités d'évaluation

Principe

Présentation orale d'un travail de réflexion réalisé suivant des consignes données en interdisciplinarité.

L'évaluation portera sur les compétences acquises grâce aux cours, sur la capacité de réflexion logique mise en projet dans le travail et défendu oralement.

L'évaluation est une épreuve intégrée

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exo	100			Exo	100

Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

A noter qu'en cas de non présentation du travail écrit, base de l'examen oral, la note finale de l'Unité Enseignement sera PR.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).